Fr.C5 18649 A

Extrait d'une Lettre

Case Fre 20398.

DE M. DE LALLY-TOLLENDAL,

à un de ses Amis.

PARLONS du parti que j'ai pris : il est bien justifié dans ma conscience : ni cette Ville coupable, ni cette Assemblée plus coupable encore, ne méritent pas que je les justifie ; mais j'ai à cœur que vous & les personnes qui pensent comme vous, ne me condamniez pas. Vous devez déjà m'avoir lu, & par ce que j'ai dit, avoir jugé ce que je taisois. Ma santé, je vous jure, me rendoit mes fonctions impossibles ; mais même en la mettant de côté, il a été au-dessus de mes forces de supporter plus long-temps l'horreur qu'ils me causoient : ce sang, ces têtes, cette Reine presqu'égorgée, ce Roi amené esclave, entrant à Paris au

THE NEWBERRY LIBRARY

milieu des assassins & précédé des têtes de ses malheureux Gardes, ces perfides Janissaires, ces femmes cannibales, ce cri de *tous les Evêques à la Lanterne*, dans le moment où le Roi entre dans sa Capitale, avec deux Evêques de son Conseil, dans sa voiture; un coup de fusil que j'ai vu tirer dans un des carrosses de la Reine; M. Bailly appellant cela *un beau jour*; l'Assemblée ayant déclaré froidement le matin, *qu'il n'étoit pas de sa dignité d'aller toute entiere environner le Roi;* M. de Mirabeau disant impunément dans cette Assemblée, que le Vaisseau de l'Etat, loin d'être arrêté dans sa course, s'élançoit avec plus de rapidité que jamais vers sa régénération; M. Barnave riant avec lui, quand des flots de sang couloient autour de nous; le vertueux Mounier échappant, par miracle, à dix-neuf assassins, qui avoient voulu faire de sa tête un trophée de plus : voilà ce qui m'a fait jurer de ne plus mettre le pied

dans cette caverne d'Antropophages, où je n'avois plus la force d'élever la voix, où depuis ſix ſemaines je l'avois élevée en vain ; moi, Mounier, & tous les honnêtes gens, où tout le dernier effort à faire pour le bien, était d'en ſortir ; aucune idée de crainte ne s'eſt approchée de moi : je rougirois de m'en défendre. J'avois même reçu ſur la route, de la part de ce peuple moins coupable que ceux qui l'ont ennivré de fureur, des acclamations & des applaudiſſemens dont d'autres auroient été flattés, & qui m'avoient fait frémir : c'eſt à l'indignation, c'eſt à une horreur irréſiſtible, c'eſt aux convulſions phyſiques que leur ſeul aſpect me faiſoit éprouver, que j'ai cédé. On brave une ſeule mort, on en brave pluſieurs, quand elles peuvent être utiles ; mais aucune puiſſance, ſous le ciel, mais aucune opinion publique ou privée, n'ont le droit de me condamner à ſouffrir inutilement mille ſupplices par

minute, & à périr de déſeſpoir & de rage au milieu du triomphe du crime que je n'ai pu arrêter. Ils me proſcriront ; ils confiſqueront mon bien ; je laboure-rai la terre, & je ne les verrai pas. Voilà ma juſtification ; vous pouvez la lire, la montrer, la laiſſer copier ; tant pis pour ceux qui ne la comprendront pas ; ce ſera moi alors qui aurai eu tort de la leur donner.